

relativement à la construction de maisons. Je crois qu'elles l'ont fait pendant la guerre. Est-ce que ce ne sont pas les institutions de prêt qui ont d'abord fourni les fonds à la *Housing Enterprises*?

Le très hon. M. HOWE: Non; c'est le Gouvernement qui a fourni les fonds.

M. JUTRAS: L'an dernier, quand la Chambre étudiait la loi nationale sur le logement, j'ai soumis au ministre plusieurs idées et plusieurs vœux en vue de rendre la loi plus applicable dans les régions rurales. Je prétendais alors,—et je le prétends encore,—que s'il y avait plus de travaux d'amélioration des habitations à la campagne, ou si l'on y construisait plus de maisons, la situation dans les villes serait moins grave.

Parmi les propositions que j'ai soumises au ministre, la plus concrète portait sur la tenue d'un concours national en vue de préparer pour publication un recueil de plans d'habitations rurales, comme celui qui existe déjà pour les maisons urbaines. Je sais que le concours a été annoncé l'automne dernier; aussi, dès maintenant, je tiens à remercier et à féliciter le ministre pour la façon dont il s'est mis à la tâche. Sauf erreur, l'entreprise a été confiée à un comité, puis aux universités des trois provinces des Prairies. Les honorables députés conviendront, j'en suis sûr, qu'on n'aurait pu confier l'affaire à meilleur organisme. Je me demandais où en sont les choses; je suis certain que le pays accueillerait favorablement une déclaration du ministre à ce sujet.

Le très hon. M. HOWE: Comme l'a dit mon honorable collègue, on a institué des comités: un pour les provinces des Prairies et un autre pour la Colombie-Britannique. L'hiver dernier, dans toutes les provinces du Canada, il s'est tenu un concours de meilleures maisons de ferme sous les auspices conjointes de la Société centrale d'hypothèques et de logement et des gouvernements provinciaux. En vertu de la Partie V de la loi nationale sur l'habitation, la Société centrale d'hypothèques et de logement a offert, dans chaque province, \$400 en prix. Les divers gouvernements provinciaux se sont chargés des détails du concours, qu'on mène parmi divers groupements de fermières. On demande à ces dernières de répondre à diverses questions portant sur la façon dont une maison de cultivateur devrait être aménagée et meublée pour offrir le maximum de confort et de commodité.

Bien qu'aucune des provinces n'ait encore jugé les résultats, on peut dire que le concours a soulevé un vif intérêt. Le nombre des concurrents est très encourageant. En plus de fournir de précieux renseignements sur les

besoins d'une maison de cultivateur, le concours devrait également pousser les groupements locaux à améliorer l'habitation rurale.

Disons de plus que les cultivateurs ont largement recouru à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour construire de nouvelles habitations rurales ou pour améliorer ou transformer celles qui existaient déjà. En 1947, la loi a permis quelque 387 prêts, d'une valeur globale de \$448,000, destinés à la construction de nouvelles maisons, et 448 autres, d'une valeur de \$333,000, destinés à l'amélioration et à la transformation de maisons déjà existantes. En 1947 également, la Commission du prêt agricole canadien a consenti, sous l'empire de la loi du prêt agricole canadien, quelque 57 prêts, d'une valeur globale de \$58,000, destinés à la construction de nouvelles habitations rurales et 49 prêts destinés à l'amélioration et à la transformation de maisons déjà existantes.

M. MacINNIS: Je voudrais poser plusieurs questions au ministre avant que le bill quitte le comité, mais je ne tiens pas à ce qu'il me prenne pour un abruti.

Le très hon. M. HOWE: J'ai mon honorable collègue en trop haute estime pour ne pas chercher à répondre à ses questions du mieux que je le puis.

M. MacINNIS: J'ai le ministre en très haute estime aussi, mais d'autres membres du comité ont le droit d'être traités de la même façon, si ridicules et si déplacées que le ministre puisse croire leurs questions. Il ne faudrait pas les prendre pour des abrutis simplement parce qu'ils ne comprennent rien à ce que fait le ministre. Il se peut qu'il ne le comprenne pas très bien lui-même parfois.

Le très hon. M. HOWE: Très juste.

M. MacINNIS: S'il veut le prendre de haut, d'autres membres du comité sont bien capables d'en faire autant.

M. GRAYDON: Tout cela n'est pas très parlementaire.

M. MacINNIS: Tout cela est parfaitement parlementaire. Ma question est peut-être tout à fait ridicule, mais j'aimerais quand même que le ministre nous dise si ces hypothèques seront vendues à leur valeur nominale ou avec un escompte?

Le très hon. M. HOWE: Je ne crois pas que la loi prévoie d'escompte. Il faudra qu'elles soient vendues à leur valeur nominale.

M. HACKETT: Elles pourraient être vendues à un prix de départ dépassant leur valeur nominale, n'est-ce pas?

[M. Case.]